



S'ASSURER QUE LE COMMERCE INTERNATIONAL DU BOIS DE *PERICOPSIS ELATA* (AFRORMOSIA/ASSAMELA) N'EST PAS PREJUDICIALE A SA CONSERVATION

Atelier de formation des agents auxiliaires (OFIDA , OCC, MINECNT) à la CITES sur le contrôle des permis CITES et l'utilisation de l'outil « CITESWOOD É ID »

Centre d'Accueil Protestant, Kinshasa Gombe, République Démocratique du Congo, du 08 au 12 Juin 2009



Photos de couverture: participants à l'atelier de formation (gauche), l'expert national Ir NGOY expliquant l'usage des permis CITES (au milieu) et l'expert international Mr Stephen montrant aux participants le guide d'identification des bois CITES (à droite) Photos: J.L. BETTI

DES MATIERES

RESUME	3
1. INTRODUCTION	4
1.1. Contexte général et Problème	4
1.2. Objectifs de l'atelier	6
1.2.1. Objectif global	6
1.2.2. Objectifs spécifiques	6
2. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	7
2.1. Phase protocolaire.....	7
2.2. Exposés	7
2.3. V%ux des participants	9
2.4. Excursion dans le parc à grumes de TRANS-M-BOIS, à Kinkole, Kinshasa	9
3. CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER.....	11
4.1. Liste des participants	12
4.2. Programme de l'atelier	14
4.3. Mot d'ouverture du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature	16
4.4. Présentation des experts nationaux (Cfr. Fichiers des présentations).	17
4.5. Mot de clôture de Monsieur le Secrétaire Général.....	18
à l'Environnement Conservation de la Nature	18

RESUME

Du 08 au 12 juin 2009, s'est tenu au Centre d'Accueil Protestant, Kinshasa/Gombe, en RDC, un atelier national de formation des agents auxiliaires CITES sur le contrôle de permis CITES et l'utilisation de l'outil CITES WOOD-ID, par rapport au de *Pericopsis elata*, connu sous les noms commerciaux de Afrormosia ou assamela. L'atelier a été organisé par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), et le gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

L'objectif global de l'atelier était de contribuer au contrôle du commerce international de *Pericopsis elata*, espèce menacée et classée en annexe II de la CITES, par la formation des agents actifs sur le terrain sur les outils de contrôle CITES. Plus spécifiquement, il était question de :

- Imprégner les participants sur les procédures CITES et la formulation des avis de commerce non préjudiciable ;
- former les agents auxiliaires de la CITES sur la vérification de la conformité de permis CITES d'Afrormosia ;
- former les agents auxiliaires CITES sur l'utilisation de l'outil « CITES WOOD-ID ».

Une quarantaine de participants venant de l'OFIDA, de l'OCC, de l'administration forestière, de concessionnaires forestiers, de l'organe de gestion CITES et de l'autorité scientifique ont pu atteindre cet atelier.

L'atelier s'est déroulé en quatre axes dont : la séance solennelle d'ouverture de l'atelier par le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, les présentations des experts, l'excursion dans le parc à grumes et la scierie de la société TRANS-M, et la cérémonie de clôture.

Les participants à l'atelier ont formulé les vœux de voir l'OIBT multiplier les formations de recyclage sur l'usage de l'outil CITES WOOD-ID, mais aussi de doter les agents de contrôle avec du matériel informatique adéquat pour utiliser efficacement cet outil sur terrain.

1.1. Contexte général et Problème

Pericopsis elata est classée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme espèce en danger. Ce qui a conduit à son classement à l'annexe II de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES). Des stocks importants de cette espèce existent cependant encore dans le bassin du Congo et notamment au Cameroun, au Congo, et en République Démocratique du Congo (RDC).

Dans différents pays africains, des politiques ont été mises en place pour assurer une gestion durable des forêts qui abritent l'Afromosia. Mais les problèmes d'application des lois et du contrôle persistent. Le développement des procédures claires pour l'émission d'avis du Commerce Non Préjudiciable (ACNP) reste une priorité pour la plupart des pays producteurs.

En RDC, le contrôle de l'exploitation de bois de l'Assamela, comme les autres bois d'œuvre, se fait à deux niveaux : (1) tout d'abord au niveau des administrations provinciales par l'entremise des Coordinateurs provinciaux, des districts et des superviseurs territoriaux de l'environnement, (2) ensuite, au niveau de l'administration centrale, à travers les bureaux forestiers spécialement mandatés : Direction de Contrôle et Inspection (DCI), Office des Douanes et Assises (OFIDA), et Office Congolais de Contrôle (OCC). L'administration forestière dispose d'une douzaine de documents techniques de gestion et de contrôle qui sont notamment : la fiche de compilation (inventaire d'allocation), la fiche d'inventaire d'exploitation (parcelle), la fiche de résultats d'inventaire d'exploitation, le formulaire de demande de permis de coupe de bois, le permis de coupe de bois, le contrat de garantie d'approvisionnement et de lettre d'intention, le formulaire de demande de quota d'exportation des grumes, le formulaire de quota d'exportation des grumes, le formulaire de facturation des redevances sur les volumes de bois à exporter, le formulaire de mesurage des bois abattus, la déclaration trimestrielle de coupe de bois, le titre valant, le certificat CITES. Ces outils de contrôle sont appuyés légalement et juridiquement par la loi n° 011/2002 portant Code forestier du 29 août 2002, les arrêtés ministériels n° 035, 036, et 0011 fixant respectivement les modalités de l'exploitation forestière ; les procédures de élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières de production de bois d'œuvre et la réglementation de l'autorisation de coupe industrielle de bois d'œuvre et des autorisations d'achat, vente et exportation de bois d'œuvre. Malgré ces outils, le volume important d'Afromosia exploité en RDC tombe toujours dans le commerce illégal, suite en partie à l'absence d'une connaissance approfondie des caractéristiques anatomiques et physiologiques du bois de cette essence.

La RDC, est signataire de la CITES depuis 1976, année de ratification. Le pays se doit donc de respecter strictement les procédures et principes relatifs à cette convention. Le quota autorisé à la République Démocratique du Congo en ce qui concerne l'exportation de l'Afromosia est de 50 000 m³ par an, alors que son

DME) a été fixé à 60 cm. Les chiffres officiels large des forêts montrent que ce quota n'a jamais été atteint, durant ces dernières années. Ainsi par exemple, ils ont été de 730,178 m³, 2 245,283 m³, et 2 678,307 m³ en 2005, 2006, et 2007 respectivement, soit moins de 6% du quota annuel accordé par la CITES. Cependant, les chiffres présentés après recoupement de certaines informations à l'extérieur du pays, sont en contradiction avec ces données. Ainsi par exemple, pour 2005, au lieu de 730,178 m³, un total de 11 000 m³ de bois de l'Afrommosia serait sorti de la RDC. Quoique restant toujours en deçà du quota CITES, cette information montre que une bonne partie du volume des produits dérivés de l'Afrommosia sortent illégalement du pays, peut être en échappant simplement au contrôle des agents chargés de mener le contrôle tant à l'intérieur du pays que dans les points de sortie.

En RDC, il existe un décret-loi limitant le nombre de Services opérant aux postes d'entrée et de sortie des frontières. Il se trouve que l'Organe de Gestion CITES n'est pas compté parmi ces Services. Par contre, le protocole de collaboration administrative pour la lutte contre le Commerce illicite des espèces CITES du 19 août 2002, désigne l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et l'Office des Douanes et Assises (OFIDA), tous présents aux postes frontaliers, comme des Organes Auxiliaires de la CITES. Ils ont pour mandat de contrôler, les exportations des espèces inscrites aux annexes de la CITES aux différents postes d'entrée et de sortie du pays.

L'Organe de Gestion CITES, absent aux postes précités, lui, ne se limite qu'à la délivrance des permis CITES, ne peut donc contrôler les produits des espèces CITES dans ces endroits. C'est pour cette raison qu'il fait confiance aux Organes Auxiliaires de la CITES, OCC et OFIDA.

Pour rester fidèle à sa politique de gestion rationnelle des ressources naturelles et de respect des obligations des traités et conventions internationales en rapport avec le sujet, il est urgent que l'Etat congolais mettent en place des mesures correctives à la sortie illicite des produits CITES hors du pays. Il revient donc à l'Organe de Gestion CITES d'assurer la formation des agents auxiliaires de la CITES présents aux postes de sortie sur l'approbation de l'exportation de l'Afrommosia et tout autre espèce inscrite aux annexes de la CITES; et aussi assurer la formation de ces mêmes agents sur l'utilisation d'un outil d'aide à l'identification des produits CITES dénommé "CITES WOOD-ID", qui est une application permettant de décrire les produits CITES en pratiquant l'identification oculaire des bois et en examinant les caractéristiques macroscopiques (bois, anatomie, dendrologie).

Du 02 au 04 Avril 2008, s'est tenu à Kribi, au Cameroun, un atelier régional sur le commerce durable du bois de *Pericopsis elata*/Afrommosia. L'atelier organisé conjointement par l'OIBT et la CITES, visait non seulement à sensibiliser les Gouvernements, privés, et ONG des pays producteurs et importateurs sur la réglementation CITES, mais aussi et surtout à développer un plan d'action participatif en vue du renforcement des capacités des pays dans la formulation claire des Avis du Commerce Non Préjudiciable de *Pericopsis elata*. Quatre axes thématiques ont été arrêtés lors de cet atelier de Kribi pour faire l'objet d'un plan d'action à savoir : (1) éléments de la recherche et de l'écologie de l'Assamela, (2) plate forme de

chaîne d'exploitation, de commercialisation et de la légalité et des dispositions de la Convention CITES, et (4) le renforcement des capacités des acteurs. La présente activité rentre dans le cadre du dernier axe thématique sur le renforcement des capacités des acteurs.

1.2. Objectifs de l'atelier

1.2.1. Objectif global

L'objectif global de l'activité est de contribuer au contrôle du commerce international de *Pericopsis elata* (Afrormosia), par le renforcement des capacités des agents actifs sur le terrain sur les outils de contrôle CITES.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Conformément aux recommandations de la première réunion du Comité de Pilotage du Projet OIBT/CITES en RDC tenue le 25 mai 2009, les objectifs spécifiques de l'atelier étaient :

- imprégner les participants sur les procédures CITES et la formulation des avis de commerce non préjudiciable ;
- former les agents auxiliaires de la CITES sur la vérification de la conformité de permis CITES d'Afrormosia ;
- former les agents auxiliaires CITES sur l'utilisation de l'outil « CITES WOOD-ID ».

Une quarantaine de participants venant des deux provinces de laire de répartition (Equateur, province orientale), et des points de sortie (Province du bas Congo), et comprenant les responsables forestiers, les agents chargés de contrôle de l'OCC (Equateur, province orientale, Kivu, Béni), OFIDA, des concessionnaires forestiers, les agents de l'administration forestière /Organe de gestion, et l'autorité scientifique CITES en RDC ont pu atteindre cet atelier.

L'atelier a eu lieu du 08 au 12 juin 2009 au Centre d'Accueil Protestant (CAP) de Kinshasa Gombe.

Le présent document comprend outre la partie introductive, le déroulement de l'atelier et les annexes.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier était articulé en quatre étapes essentielles:

- phase protocolaire;
- exposés;
- excursion;
- cérémonie de clôture et remise des parchemins
-

Le programme complet de l'atelier figure en annexe 4.2.

2.1. Phase protocolaire

La séance solennelle de démarrage des travaux était présidée par Dr Léon Abel KALAMBAYI WA KABONGO, Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature. Il a été introduit par Mr NGOY TAKI, Directeur de la Conservation de la Nature, Organe de gestion CITES de la République Démocratique du Congo.

Dans son allocution, le Secrétaire Général a tout d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants venus de différentes provinces de la RDC. Il a ensuite remercié l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) à travers le Coordinateur Régional du projet, qui les a aidés à identifier et financer cette activité en RDC. Le SG a également remercié la CITES pour avoir envoyé un expert pour élucider les congolais sur les procédures CITES et sur l'usage de l'outil CITESWOOD ID.

Avant de quitter, le SG a encouragé aux participants de bien suivre les modules de cours qui seront dispensés en vue de mettre en place en RDC des structures de contrôle efficaces.

C'est sur cette note d'encouragement qu'il a ouvert les travaux de l'atelier.

Après une brève pause, les travaux ont repris dans l'après-midi avec les exposés des experts.

2.2. Exposés

Quatre formateurs ont eu à intervenir au cours de cet atelier à savoir:

- Mr Stephen NASH ;
- Mr NGOY TAKI ;
- MR TOIRAMBE Benjamin ;
- Et Mr ZOLA MVIBUDULU

Les présentations faites sont reprises dans l'annexe 4.4. La synthèse de ces exposés est donnée ici, avec les noms des auteurs.

Mr Stephen NASH, Expert international venant de la CITES, a eu à intervenir huit fois durant l'atelier. Ses interventions ont porté sur : une vue d'ensemble de la

autorités CITES, les avis de commerce non
fication, l'introduction à l'identification du bois, la
fixation des quotas et l'identification du bois par l'outil CITES WOOD-ID,

Parlant des avis de commerce non préjudiciables (ACNP), Monsieur Stephen a dit
qu'il peut agir d'un avis verbal, d'un avis écrit ou alors d'un quota émanant de
l'Autorité Scientifique CITES du pays et pour une période de temps bien précise. Le
ACNP doit être basé sur les informations fiables et actualisées ; et non sur les
informations dépassées, comme celles de l'année 1943.

Pour l'identification de bois, Mr Stephen a tout d'abord distingué les caractéristique
de bois tropicaux faits essentiellement des feuillus par rapport au bois des pays
tempérés constitué aussi des conifères. Il a par ailleurs insisté sur les
caractéristiques du bois en fonction de différentes coupes opérées, à savoir : la
coupe transversale, la coupe radiale, et la coupe tangentielle. Il a ensuite présenté
les différentes techniques utilisées de nos jours pour identifier le bois. Il s'agit de
technique simple par l'usage des guides d'identification à l'instar du guide canadien
et aussi des méthodes plus ou moins complexes avec l'utilisation des clés élaborées
ou l'outil CITES WOOD-ID. Le guide canadien propose une méthode plus facile à
utiliser : la clé simple basée essentiellement sur les images. Là on a pas besoin à
faire appel à un expert. Ce guide propose huit étapes pour arriver à l'identification du
bois. En passant, Mr Stephen a apprécié la qualité des échantillons de bois qui ont
été fournis pour la formation. Il a remercié la société SIFORCO pour ces échantillons.

Mr. Stephen a clôturé ses interventions par l'utilisation de l'outil CITES WOOD-ID.
Cet outil a été mis au point à la demande du gouvernement allemand à travers son
Autorité Scientifique, par les universitaires (Koch et al.). Le logiciel CITES WOOD-
ID permet d'identifier le bois sur base de deux types de caractères : les
caractéristiques macroscopiques et microscopiques. Les caractéristiques
microscopiques permettent d'identifier beaucoup plus rapidement le bois du fait du
faible nombre de paramètres à intégrer. Les caractéristiques macroscopiques par
contre sont nombreuses et varient grandement en fonction du climat, des rayons UV
et de l'exposition à l'oxygène (oxydation). La couleur du bois, par exemple, change
en fonction de ces trois facteurs. Le logiciel CITES WOOD-ID présente deux modes
d'usage : le mode normal pour les amateurs et le mode avancé pour les spécialistes.
Il présente à l'ouverture quatre fenêtres : les caractéristiques de différents bois en
haut et à gauche, la liste des espèces remplissant ces caractéristiques en haut et à
droite, les caractéristiques sélectionnées en bas et à gauche et la liste des espèces
éliminées par rapport aux caractéristiques sélectionnées en bas et à droite. Pour bien
voir les caractéristiques du bois, il est toujours recommandé de rafraîchir la face
d'observation de bois avec une lame bien tranchante. L'exercice de sélection des
caractéristiques sur base des éléments du cours d'identification dispensé par Mr
Stephen, ont permis d'identifier le bois de *Pericopsis elata* comme étant : un bois de
cœur brun, un bois de cœur avec veine, un bois à pores disséminés, un bois sans
odeur caractéristique, un parenchyme avec une structure étagée et un parenchyme
axial non en ligne. Mr Stephen a mis à la disposition des participants des matériels
didactiques comprenant des supports de cours en version papier (manuels
d'utilisation) et les CD-ROOM.

al, lui, a présenté le permis CITES avec les différentes rubriques. Toutes les difficultés relatives pour le remplissage ont été relevées.

Mr TOIRAMBE, Expert national junior de l'identification du bois en forêt et son aire de distribution en RDC. Il a fait savoir aux participants que l'aire réelle de distribution de l'Afrormosia irait au-delà des limites souvent relevées dans les documents scientifiques traitant de cette espèce en RDC.

Mr ZOLA, lui, a parlé de l'identification de l'Afrormosia depuis son statut en forêt comme arbre jusqu'à l'usage comme bois débité. Les principales caractéristiques propres à l'Afrormosia ainsi que les différentes variantes possibles de cette espèce ont été clairement expliquées.

2.3. VÉ ux des participants

A la fin des exposés des experts, les participants à l'atelier ont formulé les vœux de voir l'OIBT multiplier les formations de recyclage sur l'usage de l'outil CITES WOOD-ID, mais aussi de doter les agents de contrôle avec du matériel informatique adéquat pour utiliser efficacement cet outil sur terrain.

2.4. Excursion dans le parc à grumes de TRANS-M-BOIS, à Kinkole, Kinshasa

La journée du 12/06/2009 a commencé par une excursion dans le parc à grumes et la scierie de la société TRANS-M-BOIS à Kinkole. L'objectif de cette descente était de voir le bois de l'Afrormosia sous forme de grumes et de débités ; ces deux formes étant celles les plus couramment observées au niveau de différents points de sortie. Les participants ont été bien reçus par les Responsables de la société TRANS-M-BOIS qui les ont promenés dans le parc à grumes mais aussi dans l'usine de transformation.

Mr NKANDA MPOTO Séraphin, chef de parc et port, a eu à présenter aux participants le bois de l'Afrormosia stocké dans le parc à grumes. Les participants étaient curieux de savoir comment distinguer l'Afrormosia des autres bois. Monsieur SERAPHIN a répondu qu'on sépare l'Afrormosia de l'iroko qui l'avoisine le plus souvent grâce à l'épaisseur de l'aubier. L'Afrormosia a une épaisseur peu large par rapport à l'iroko.

La deuxième partie de l'excursion était la visite de la scierie. Ici, les participants ont eu l'occasion de voir clairement le schéma de circulation (transformation) du bois depuis l'étape de la grume jusqu'au bois scié, en passant par les madriers et autres. Mr Stephen, informateur, a profité de l'occasion pour présenter aux participants les trois types de coupes réalisées sur le bois, à savoir : la coupe radiale, la coupe transversale et la coupe tangentielle. Les principales machines utilisées pour transformer ce bois ont été présentées par le chargé des relations publiques, Mr MUKOKO. Deux types de produits ou sciages ont été trouvés stockés dans la scierie : les frises ou bois récupérés (30 cm x 10,5 cm x 3 cm) et les commandes export (210 cm x 15,5 cm x 5 cm). Les déchets du dernier groupe sont utilisés pour confectionner les produits du premier groupe (frises).

A la fin de la visite, les responsables de la société TRANS-M-BOIS, par la voix du chargé des relations publiques, Mr MUKOKO, se sont dit flattés par le choix de leur

é de l'atelier OIBT/CITES. Ceci témoigne de la
Administration forestière de la RDC place en leur
société. Ils ont promis de garder toujours leurs portes ouvertes pour accueillir ce
genre de manifestation. Avant la séparation, la société a offert à boire à tous les
participants et certains de participants ont reçu des échantillons de bois scié de
l'Afromosia. Les participants ont été satisfaits de cette visite qui les a rafraîchis la
mémoire sur les difficultés d'identification du bois, relevées pendant le cours. La
visite guidé a pris fin vers 14h00 et le retour a immédiatement amorcé pour le CAP
(Centre d'Accueil Protestant)..

L'ATELIER

La cérémonie de clôture a eu lieu immédiatement après la visite du terrain. Elle a été présidée par Mr NTANGU NSUKAMI Gérard, Directeur du Personnel et des Services Généraux, représentant le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature empêché. Cette cérémonie a été ponctuée en trois étapes : discours de clôture, remise des attestations aux participants, et enfin cocktail d'adieu.

Dans son mot de clôture, le Directeur du Personnel et des Services Généraux a remercié les participants pour l'assiduité et l'attention dont ils ont fait preuve tout au long de l'atelier. Cela témoigne de l'importance que chacun d'eux attache sur le problème de conformité des permis CITES et le problème d'identification du bois de l'Afrommosia. Il a exhorté à chacun des participants de continuer à lire le module enseigné et surtout d'appliquer les éléments du cours sur le terrain. Le Représentant du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature a remercié l'OIBT et la CITES pour l'organisation de cet atelier qui permet au gouvernement de la RDC de se doter des outils nécessaires devant mener à mieux contrôler les sorties du bois de l'Afrommosia, et par là, de mieux répondre aux préoccupations de la convention et de l'Union Européenne. Le Représentant du SG a remercié les principaux bailleurs de fonds qui ont financé ce projet, et notamment l'Union Européenne.

Pour terminer, Mr NTANGU NSUKAMI Gérard a souhaité un bon retour à l'Expert CITES, au Coordonnateur Régional du Projet OIBT/CITES dans le bassin du Congo et à tous les participants.

4.1. Liste des participants

LISTE DES ADRESSES

N°	Noms	Organisme	Localisation	Téléphone	Adresse E-mail
1	NGOY-TAKI Pascal	Organe de Gestion CITES/RDC	Kinshasa	+(243)998244045	ngoy_pascal@yahoo.fr
2	Stephen NASH	Secrétariat Général CITES	Suisse		
3	BETTI Jean Lagarde	OIBT/CITES	Cameroun		betlagarde@yahoo.fr
4	NGWISANI BUKAKA Rufin	Coordination/Environnement	Bas-Congo	+(243)998223901	ngwisaniwa@yahoo.fr
5	BISEKA MONKANZA Pascal	Coordination/Environnement	Equateur	+(243)810203979	pascalbiseka@yahoo.fr
6	SOMWE KIHASULA Guillaume	Coordination/Environnement	Province Orientale	+(243)997722352	
7	KILUANGUDI LUSASI Modeste	Office Congolais de Contrôle	Matadi (Bas-Congo)	+(243)898358239	
8	MBAMBI BANGU Julien	Office Congolais de Contrôle	Matadi (Bas-Congo)	+(243)819021041	
9	BALIKWISHA SIVAHAWA	Office Congolais de Contrôle	Beni (Nord- Kivu)	+(243)994334908	
10	SOKO KWALU Richard	Office Congolais de Contrôle	Boma (Bas- Congo)	+(243)999148583	
11	MASUDI MAYANØKENDA Christophe	Office Congolais de Contrôle	Kinshasa	+(243)813507557	mkmasudi@yahoo.fr
12	WELE MAZIOZ	Office des Douanes et Accises	Kinshasa	+(243)998510242	
13	MVUMBI NLANDU Michel	Office des Douanes et Accises	Matadi (Bas-Congo)	+(243)9900462615	mvumbimichel@yahoo.fr
14	BOKE BOMBI Cyrille	Office des Douanes et Accises	Beni (Nord- Kivu)	+(243)993677044	Boke_bombi@yahoo.fr
15	KANZA MAYELA	Office des Douanes et Accises	Boma (Bas- Congo)	+(243)998551319	rkanzam@yahoo.fr
16	KHONDE KIKHITA Gérard	Office des Douanes et Accises	Boma (Bas- Congo)	+(243)998522685	kondegerard@yahoo.fr
17	OSONKIE IZAMISUMI Elie	Office des Douanes et Accises	Kinshasa	+(243)997711118	elieosonkie@yahoo.fr
18	KETO DINDOMBELE Daniel	SAFBOIS	Kinshasa	+(243)815181740	

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

			Localisation	Téléphone	Adresse E-mail
			Kinshasa	+(243)814048348	Kasala l @h.com
			Kinshasa	+(243)819844666	jeankabwentolo@yahoo.fr
20	KABWENTOLO JEAN Jean	DIRECTION (SIFORCO)			
21	ZOLA MVIBUDULU Emmanuel	SIFORCO	Kinshasa	+(243)998635215	Zola_emmanuel@yahoo.fr
22	TOIRAMBE Benjamin	Direction du Développement Durable	Kinshasa	+(243)999954148	-
23	BIYA MUNEMA Jacques	Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo	Kinshasa	+(243)999922705	biyamunema@yahoo.fr
24	NTEDIKA-di- MWELA Cyrille	Direction de Contrôle et Inspection	Kinshasa	+(243)815121344	
25	MANZANGA EPOYO Philippe	Direction de la Gestion Forestière	Kinshasa	+(243)999271003	
26	ZASY NGISAKO Germain	Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers	Kinshasa	+(243)814124042	zasygermain@yahoo.fr
27	KABALA TSHIKALA François	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)899291419	kabatshif@yahoo.fr
28	LUNANGA KYAMBIKWA Edouard	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)999998810	
29	MPUNGU-wa- NYEMBO Gaspard	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)815250735	
30	NKAMA DILOLO Victor	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)998208162	
31	MASADILA MAKIESE Antoine- Richard	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)819011945	
32	MASUMBUKO MUSEVERE Albert	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)998396457	
33	MUKANDILA DIKEBELA Gilbert	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)998235650	
34	MUFWAYA KOKO Anne-Françoise	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)815189685	
35	KATSUVA KAMBALE Tony	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)992452210	tonykatsuva@yahoo.fr
36	MUSTAFA MAYOLA Gabriel	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)810326359	-
37	BUEMATELUA NSIANGANI Jacques	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)816890516	Jacques-buemat@yahoo.fr
38	WALIANA MISENGA Madeleine	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	-	-
39	KONGOLO NZAZI	Programme National d'Assainissement	Kinshasa	+(243)814050258	-
40	NZINGA KINONGO Adolphine	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)998705140	adolonzinga@yahoo.fr

			Localisation	Téléphone	Adresse E-mail
			Kinshasa	+(243)811500400	henrriettezate@yahoo
42	KAKESA KASONGO	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)815424436	kakesakasongo@yahoo.fr
43	IKOTAMA AMBA José	-	Kinshasa	+(243)998301501	
44	NGOY Keren	Direction de la Conservation de la Nature	Kinshasa	+(243)817808719	-
45	TSHIBANGU Nathalie	-	Kinshasa	-	-

4.2. Programme de l'Atelier

Date	Heures	Programme
Dimanche 07/06		Arrivée des participants en provenance de Matadi, Boma, Beni Mbandaka et installation au Centre Lasallien ; Arrivée des représentants de l'OIBT et de la CITES et installation à l'Hôtel
Lundi 08/05	09:00 -12:00	Cérémonie d'ouverture : - discours du Secrétaire Général à l'ECN ; - Photo de Famille - discours du représentant de la CITES (Stephen NASH) ; - présentation des participants et leurs attentes
	12:00-13:00	Déjeuner
	13:00-16:30	Vue d'ensemble de la CITES (Stephen NASH)
Mardi 09/06	07:30-08:30	Petit déjeuner au Centre Lasallien (Participants)
	8:30-10:00	Rôle des Autorités CITES (Stephen NASH) ;
	10:00-10:30	Pause café ;
	10:30-13:00	Identification et Aire de distribution de l'Afrormosia en RDC et débat (Benjamin TOIRAMBE) ;
	13:00-14:00	Déjeuner ;
14:00-16:30	Les Avis de commerce non préjudiciable (Stephen NASH)	

Programme

Mer 10/06	07:30-08:30 08:30-10:00 10:00-10:30 10:30-13:00 13:00-14:00 14:00-16:30	Petit déjeuner au Centre Lasallien (participants), Introduction à l'identification du Bois (Stephen NASH) ; Pause café Fixation des Quota (Stephen NASH) ; Déjeuner ; Permis CITES (NGOY TAKI Pascal)
Jeudi 11/06	07:30-08:30 08:30-10:00 10:00-10:30 10:30-12:00 12:00-13:00 13:00-13:30 14:00-16:30	Petit déjeuner au Centre Lasallien (participants) ; Identification du Bois. CITES WOOD-ID (Stephen NASH) ; Pause café ; Identification du Bois. CITES WOOD-ID (Stephen NASH) ; Identification du bois Afrormosia par la méthode visuelle (ZOLA MVIBUDULU) Déjeuner Permis CITES (NGOY TAKI Pascal)
Vendr 12/06	07:30-08:30 08:30-10:00 10:00-10:30 10:30-13:00 13:30-15:00 15:00-16:00	Petit déjeuner au CAP (participants) Identification du Bois. CITES WOOD-ID (Stephen NASH) Pause café Visite du parc à grumes et de la scierie de la société TRANS-M à Kinkole Cérémonie de clôture et remise des Attestations de participations Cocktail et fin de l'atelier

e Général à l'Environnement et Conservation de la Nature

- Monsieur le Coordinateur Régional du projet OIBT/CITES ;
- Monsieur le Représentant du Secrétariat Général CITES ;
- Distingués Invités ;
- Chers Participants ;

A l'ouverture de cet atelier de formation des acteurs sur la vérification de conformité des permis CITES et l'utilisation de l'outil WOOD-ID en République Démocratique du Congo, permettez moi de m'acquiescer d'un agréable devoir, celui de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à cette invitation en dépit de vos multiples occupations et de vous souhaiter par la même occasion la bienvenue.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à l'Organisation Internationale de Bois Tropicaux (OIBT) à travers son représentant Régional, qui a bien voulu financer cet Atelier.

En second lieu, je remercie Monsieur Stephen Nash, représentant du Secrétariat Général de la CITES en sa qualité de formateur qui a bien voulu faire le déplacement de Kinshasa afin de rendre effectif cette formation.

Ces Assises qui ont pour thème " **La formation des acteurs pour la vérification de la conformité des permis CITES et l'utilisation de l'outil CITES WOOD-ID**" en République Démocratique du Congo connaîtront la participation de nos partenaires de l'Office des Douanes et Assises (OFIDA), de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), des Coordinateurs Provinciaux de l'Environnement, Conservation de la nature, de l'Aires de répartition de l'*Afrormosia*, des représentants des exploitants forestiers concernés par cette essence forestière et des acteurs de l'Administration forestière.

En effet, le *Pericopsis elata* (*Afrormosia*) est une essence forestière semi protégée figurant à l'annexe II de la CITES dont le commerce est contrôlé; elle doit de ce fait être l'objet d'une exploitation durable pour les générations présentes et futures.

Au cours de cet atelier, il sera question de réfléchir et d'analyser les problèmes liés à la vérification et à la conformité de l'exportation.

Je demande donc aux participants de tout mettre en œuvre pour que chacun apporte sa contribution active au déroulement de ces travaux en vue d'aboutir à la mise en place de structures de contrôle efficaces.

Je déclare ouverts les travaux de l'atelier sur "**La Formation des acteurs pour la vérification de la conformité des permis CITES et l'utilisation de l'outil CITES WOOD-ID**".



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

onaux (Cfr. Fichiers des présentations).

Secrétaire Général

à l'Environnement Conservation de la Nature

- Monsieur le Coordinateur Régional de l'Organisation de Bois Tropicaux (OIBT) ;
- Monsieur le Représentant du Secrétariat Général CITES ;
- Distingués Invités ;
- Chers Participants.

Nous voici au terme de notre atelier de formation sur " **la Conformité des Permis CITES dans le Commerce de l'Afromrosia et l'Utilisation de l'Outil WOOD-ID**".

Votre assiduité et votre engagement au travail durant toute la semaine a témoigné de l'intérêt que vous attachez à cette formation pour l'honneur de notre pays.

Je félicite l'Organisateur de cette formation à travers le Coordinateur Régional de l'Organisation Internationale de Bois Tropicaux (OIBT) qui a facilité la tenue de cette formation.

Mes félicitations s'adressent aussi à l'envoyé du Secrétariat Général de la CITES ainsi qu'à tous les experts nationaux qui se sont donnés pour la réussite de ces travaux.

Cet Atelier vous a donné de savoir davantage sur la CITES. Il vous a permis de vous familiariser avec les différentes espèces animales et végétales concernées par la Convention. Il vous a ensuite doté d'un outil d'identification du bois Afrormosia qui désormais ne sera plus confondue avec d'autres essences forestières.



Cher participants,

Au moment où vous devez regagner vos postes respectifs, je vous recommande de mettre en pratique tout ce que vous venez d'apprendre au cours de cet atelier pour la bonne marche de commerce CITES.

Je vous souhaite donc bon retour chez vous, bon travail et au plaisir de nous retrouver.

Je déclare clos les travaux de notre atelier sur **"LA CONFORMITE DES PERMIS CITES DANS LE COMMERCE DE L'AFRORMOSIA ET L'UTILISATION DE L'OUTIL CITES WOOD-ID"**.